

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE-TROIS, le vingt-quatre octobre.

DEVANT Me ROMULUS ROY, notaire à St-Léonard d'Aston, province de Québec;

No 13,780

A COMPARU: -

Le 24 octobre 1963

V E N T E

Monsieur HENRI BRUNELLE, cultivateur, demeurant en la paroisse de St-Léonard, comté de Nicolet;

HENRI BRUNELLE

à

LEQUEL a, par les présentes, vendu, avec les garanties ordinaires de droit et franc et quitte de toutes dettes et hypothèques, à monsieur HILAIRE GAGNE, contracteur, demeurant à St-Cyrille de Wendover, comté de Drummond, à ce présent et acceptant, ce qui suit, savoir:-

HILAIRE GAGNE

1ère copie

DESIGNATION

Une portion de terrain située en la paroisse de St-Léonard, dans le quatorzième rang du canton de Wendover, faisant partie du lot numéro CENT VINGT ET UN (Ptie 121) du cadastre de la paroisse de St-Léonard, comté de Nicolet, contenant environ un arpent de largeur sur une profondeur moyenne d'environ trois arpents, le tout plus ou moins, bornée d'un bout au nord-est à la rivière Nicolet, à l'autre bout au sud-ouest au chemin public, du côté nord-ouest au terrain de l'acquéreur et du côté sud-est au terrain du vendeur.

TITRE

Le vendeur a acquis le susdit immeuble avec plus grande étendue de dame Madeleine Arseneault et al, en vertu d'un acte de vente passé devant le notaire soussigné, le 29 avril 1955, enregistré à Nicolet sous le numéro 42706.

CHARGES

La présente vente a été consentie à charge par l'acquéreur d'acquitter pour l'avenir les taxes municipales et scolaires et les autres impositions foncières à échoir sur ledit immeuble, quitte d'arrérages à ce jour.

PRIX

La présente vente a été consentie en



1043157712

Enregistré par dépôt

le 20 Octobre 1963

à St-Léonard

Henri Brunelle
Hilaire Gagne
Notaire

52863

considération du prix de CENT VINGT-CINQ DOLLARS (\$125.00) qui a été payé comptant au vendeur qui a déclaré en être satisfait, DONT QUITTANCE FINALE.

ETAT MATRIMONIAL

Le vendeur a déclaré être marié en premières noces, en communauté de biens, avec dame Lauriange Brunelle, que son épouse vit encore et que son état matrimonial n'a pas changé.

DONT ACTE à St-Léonard d'Aston, sous le numéro treize mille sept cent quatre-vingt.

LECTURE FAITE, les parties ont signé en présence du notaire soussigné.

(Signé) Henri Brunelle
" Hilaire Gagné
" Romulus Roy, notaire

Copie conforme à la minute demeurée en mon étude.

